

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220325-002839-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2022  
Date de réception préfecture : 25/03/2022

-----

GF/SP

N° 002839

Direction Générale  
des Services - Contrat  
de ville -  
programmation 2022

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Lors de sa séance du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la version finale du contrat de ville 2015-2020, prorogé sur la période 2020-22, dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

L'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2022 s'est déroulé du 15 octobre au 10 décembre 2021, sur la base des thèmes qui ont été retenus :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement public et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,

- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de cet appel à projet, ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les associations ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'entretiens individuels qui se sont déroulés le mardi 1 et le jeudi 3 février 2022.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220325-002839-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2022  
Date de réception préfecture : 25/03/2022

Les actions présentées par les associations et par les services de la ville d'Apt ont été étudiés par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 22 février 2022.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 15 mars 2022 a procédé à l'évaluation finale de ces projets et à retenu 37 actions pour lesquelles la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL), la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité (DDETS sous égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de Vaucluse (CD84), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les bailleurs sociaux (Grand Delta Habitat et Vallis Habitat) et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

Parmi les 37 actions retenues dans le cadre de cette programmation, 33 actions sont portées par des associations et 4 actions sont portées par les services de la commune.

Dans le cadre de cette programmation, la participation de la commune d'Apt au titre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville s'élève à 43 000 € pour les actions associatives.

Une convention sera signée entre la commune d'Apt et chaque association dans le but de préciser le cadre de mise en œuvre des actions, les engagements financiers de la commune et les engagements de l'association (cf. convention type en annexe 2).

**Vu**, la délibération n°1856 en date du mardi 23 juin 2015 approuvant la version finale du Contrat de Ville 2015-2020 dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

**Vu**, la délibération n°2475 en date du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au Contrat de Ville d'Apt (Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 / 2022).

**Vu**, le tableur descriptif financier de la programmation 2022 portant compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt en date du 15 mars 2022. (en annexe 1)

## LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

**PREND ACTE** de la programmation de l'année 2022 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 15 mars 2022, jointe en annexe 1 de la présente.

- ANPEP
- ITV
- Gout de Lire
- FCAPA
- CCAS
- Musilub
- Jeunesse Sportive Apt
- Pays d'Apt Basketball
- Cie Lézards Bleus
- Ensemble Brisons le Tabou
- Ensemble à Saint Michel
- Usep Apt
- Tennis club aptésien
- HAPA
- Zouvaï
- Apt Musique & dév.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220325-002839-DE

Date de télétransmission : 25/03/2022

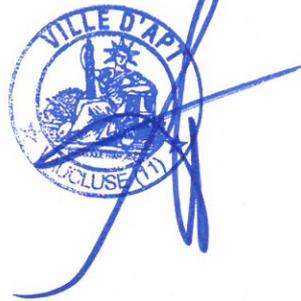
Date de réception préfecture : 25/03/2022

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer lesdites conventions avec les associations et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Véronique ARNAUD-DELOY**



**AUTORISE** le versement des subventions aux associations dont les actions ont été retenues dans le cadre de la programmation 2022 pour un montant de 43 000 € comme suit :

Opérateurs	Montant
Conservatoire Musique	6 000
APAS	5 500
MJC	5 000
ANPEP	4 000
ITV	3 000
Gout de Lire	2 000
FCAPA	2 000
CCAS	2 000
Musilub	2 000
Jeunesse Sportive Apt	1 500
Pays d'Apt Basketball	1 500
Cie Lézards Bleus	1 000
Ensemble Brisons le Tabou	1 500
Ensemble à Saint Michel	1 000
Usep Apt	1 000
Tennis club aptésien	1 000
HAPA	1 000
Zouvaï	1 000
Apt Musique & dev	1 000
	<b>43 000</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220325-002839-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2022  
Date de réception préfecture : 25/03/2022

**Autorise** la commune d'Apt à percevoir les subventions des partenaires financiers du contrat de ville dans le cadre de la programmation 2022 pour les actions menées par les services municipaux d'un montant global de 18 000 €.

Service opérateurs et Projet	Montant
SAJ - CLAS	7000
Service Dév. Social – financement poste Chef projet Politique de la Ville	8000
Service des Sports – Ecole municipale des sports	2000
Médiathèque d'Apt – Projet Bornes arcades	1000
	<b>18 000</b>

**Dit** que la somme de 43 000 € pour le versement des subventions accordées aux associations est inscrite au budget primitif de 2022.

**APPROUVE**, la conclusion de conventions sur la base du modèle figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération avec les associations suivantes :

- Conservatoire Musique Intercommunal
- APAS
- MJC